

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 7 JUILLET 2017**

Reception par le Préfet : 18/12/2017

Etaient présents :

M. ANZIANI Alain, M. BOBET Patrick, M. BOUSQUET Jean Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DESBLACHES Jean-Paul, M. GUICHARD Max, M. KOEBERLE Philippe, M. LECUYER Fabien, M. NAFFRICHOUX Cédric, M. PADIE Jacques, M. QUERTINMONT Philippe, M. REVOLTE Serge, M. SUBRENAT Kevin, M. TARIS Joan, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOUZEAU Jean, Mme ZAMBON Josiane.

Excusés ayant donné procuration :

Mme BOST Christine à BOUSQUET Jean Michel, Mme DE PEDRO BARRO Sylvie à NAFFRICHOUX Cédric, M. DELPECH Jean-Paul à GUICHARD Max, Mme DUSSEAU Joëlle à BOUSQUET Jean Michel, Mme FERREIRA Véronique à Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. GUILLEMBET Jean-Marc à M. KOEBERLE Philippe, M. HERITIE Michel à ZAMBON Josiane, Mme JACQUET Anne-Lise à M. BOBET Patrick, M. LABARDIN Michel à M. LECUYER Fabien, M. MANGON Jacques à M. TARIS Joan, Mme PRIOL Dominique à Mme ZAMBON Josiane, M. TURBY Alain à SUBRENAT Kevin, Mme VERSEPUY Agnès à M. BOBET Patrick.

Excusés :

M. AUGÉ Antoine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. JOANDET Franck, M. LECALIER Franck, M. RAYNAL Franck, M. TURPIN Daniel, M. VERGE Jean.

Assistaient également à la réunion :

M. BOUC Jean Louis, Mme CHAMBOISSIER Claire, Mme DELLOYE Sandra, M. ETCHEGARAY Xavier, Mme FAURIAT Maryse, M. GRACIA Bastien, Mme GRAOUEUR Caroline, Mme PAPIN Céline, M. RESPAUT David, Mme ROSE Annabelle, M. ROUVIERE Renaud.

Monsieur Patrick Bobet ouvre la séance en qualité de Président de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, à 14h40.

1. Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement :

Monsieur Philippe Muller présente la méthode de calcul de l'évaluation des charges transférées concernant les « espaces publics dédiés à tout mode de déplacement ».

Un rappel de la loi MAPTAM est fait. Le périmètre et la surface retenus au titre de ce transfert sont détaillés. La validation du recensement, par les communes, est en cours.

La méthode de calcul des coûts, reposant sur des ratios, pour la voirie, la propreté et les plantations, a été ensuite présentée. Au regard de la nature réelle des interventions, la mise en œuvre d'un coefficient de pondération est indiquée pour certaines catégories d'espaces publics et cheminements. Monsieur Renaud ROUVIERE présente ensuite, à titre d'illustration, un exemple d'évaluation provisoire pour une commune du territoire métropolitain (commune de Carbon-Blanc).

La présentation précise la démarche en plusieurs étapes :

- données de départ,
- calcul du coût d'investissement annualisé,
- calcul des coûts de fonctionnement,
- calcul des charges de structure,
- total.

S'agissant des charges de structure, il est précisé que différentes situations seront à traiter selon que la commune a mutualisé ou non ses fonctions supports et qu'elle bénéficie ou non d'une convention de délégation de gestion avec la Métropole.

Après débat, la méthode de calcul de l'évaluation des charges transférées concernant les « espaces publics dédiés à tout mode de déplacement » est approuvée.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 30

2. Archives Bordeaux Métropole - Evolution du service commun :

Madame Caroline Graouer présente « l'évolution du service commun – Archives Bordeaux Métropole ».

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la mutualisation d'un service.

Le service commun des Archives est opérationnel depuis le 1^{er} mars 2016 et regroupe 4 collectivités adhérentes (Bordeaux Métropole, Bordeaux, Bruges et Pessac). La gestion en a été confiée à la Ville de Bordeaux. Son mode de financement est spécifique (système de tarification « au réel »).

Compte tenu des enjeux pour l'ensemble des communes, 11 communes ont indiqué être intéressées par une mutualisation, dont 5 au plus vite, 11 se sont dites ouvertes à l'étude du dossier.

La proposition de basculer le service commun des Archives à la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018 est actuellement étudiée.

Les principes de financement envisagés suite à la modélisation économique du service commun ont été ensuite exposés :

- La modélisation de l'activité (synthèse, estimation des charges de la Ville de Bordeaux pour 11 000ml (avant mutualisation), la problématique du stockage (anticiper les investissements nécessaires)),
- Le financement du service commun (décomposition du forfait de fonctionnement envisagé, application du forfait de fonctionnement envisagé aux communes déjà adhérentes, projection en T+0, soit 2017, projection en T+20 pour les 4 membres actuels, projection en T+20).

Après discussion, l'approche retenue ainsi que la méthode d'évaluation sont approuvées.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 26

La séance est levée à 16h06.